Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260702-D2026059-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-six juin s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Aurélie MARTORELL – Benjamin JOCHER

Véronique NIGNOL a donné pouvoir à Julie LE STRAT
Jean-Yves LE STUNFF a donné pouvoir à Pierrick ROBERT
David HALLAERT a donné pouvoir à Guillaume LE LARGE

LOISIRS / CULTURE – CONVENTION 2026/2027 AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET	**2026-059**

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée qu'il est proposé de reconduire la convention entre le SIVU de l'école de musique du Scorff au Blavet et la Commune et de fixer la participation communale au titre des élèves bubryates.

Compte tenu des tarifs décidés par le SIVU dans sa délibération 2026-08 du 11 mars 2026 pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, le montant de la participation communale 2026/2027 s'élève à 2 200 € par élève et par an (2 154 € en 2025/2026).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention, au profit des seuls mineurs et étudiants bubryates,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Guillaume LE LARGE

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY * 56 (MORBIHAN) *

Le Large